



## Rachat total d'un Perp

-----  
Par JeanVal

Bonsoir,

En 2015 j'ai été licencié dans le cadre d'un PSE « plan de sauvegarde d'entreprise », en 2018 j'ai souscrit un perp et étant actuellement au chômage en fin de droit j'ai demandé le rachat total de ce perp.

L'assureur me refuse ce rachat au prétexte que « la rupture conventionnelle n'est pas un motif de sortie anticipée du contrat »

Est ce que que le licenciement dans le cadre d'un PSE est assimilé à une rupture conventionnelle ? et est ce que l'assureur a le droit de me refuser ce rachat ?

Par avance merci ,  
Jean